

Les exposés budgétaires que nous écoutons tous les ans sont toujours les mêmes. Ils ne présentent pas de différence essentielle; ils sont tous semblables en ce qui concerne la politique financière fondamentale. La seule petite différence qu'il pourrait y avoir, c'est un remaniement des impôts. Certaines années, des articles sont frappés d'un impôt plus élevé que d'autres, mais, l'année suivante, ces mêmes articles peuvent faire l'objet d'un faible dégrèvement. Il ne s'agit que de diriger le pays d'une année à l'autre sans modifier la politique financière fondamentale, ou de remanier les rouages de la même politique.

Je ne tenterai pas d'analyser en détail les aspects financiers du budget, car d'autres députés en sont plus capables. Certains d'entre eux ont déjà tenté de démontrer leurs aptitudes à ce propos. Je ne me préoccupe pas trop de l'analyse des budgets. Je me soucie davantage de l'avis des habiles spécialistes du ministère des Finances. Je ne me préoccupe pas trop de l'opinion des gros bonnets de Wall Street ou de la rue Saint-Jacques ou de Bay Street. Ce qui m'intéresse davantage c'est l'attitude de mon ami Pierre, de la Cinquième Rue. Je ne me préoccupe pas trop de ce que la haute finance ou les gros industriels peuvent dire du budget, me souciant bien davantage de ses répercussions sur la masse des Canadiens.

Je ne sais pas trop, mais l'expérience m'enseigne que ces budgets donnent lieu à une réclame exagérée. Les budgets se succèdent; nous ployons l'échine devant la finance, nous l'entourons de toute la dignité des grands potentats et de tout le tra la la. Cela m'amuse toujours de voir le critique financier du parti conservateur se lever à la Chambre et, considérant le ministre des Finances d'un air important, demander: "Puis-je poser une question au ministre des Finances. Peut-il nous signaler quand nous pouvons nous attendre à la présentation du budget?" C'est chaque année la même chose. Donc, le ministre se lève, ne répond pas à la question, et se contente de le payer de paroles. Alors, une ou deux semaines plus tard peut-être, un des députés de premier plan demande au ministre s'il a de nouveau songé à fixer la date de présentation du budget.

Or, mon ami Pierre, de la Cinquième Rue, s'en balance de la date de présentation du budget. Toutefois, un beau jour, on finit par déposer le budget. Alors il se produit autre chose de curieux. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les gens se pressent dans les tribunes le soir du discours sur le budget. De fait, des amis et d'autres nous téléphonent pour savoir si nous pouvons leur obtenir des billets pour les tribunes.

**Une voix:** Et l'ami Pierre?

**M. Hansell:** Le Sergent d'armes me dit qu'un certain ordre de préséance est établi quant aux places de choix. Effectivement, les gens font la queue devant la porte de la Chambre bien avant huit heures. Pourquoi? Je me le demande, car ce discours est un des plus secs, des plus arides qu'il me soit donné d'écouter. J'essaierai de faire en sorte que le mien n'ait pas cette sécheresse, lorsque je poursuivrai mes observations à huit heures.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Vu qu'il est cinq heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des bills d'intérêt privé et public.

### LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

#### MODIFICATION PRÉVOYANT UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES WAGONS

**M. H. R. Argue (Assiniboïa)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° 22 tendant à modifier la loi sur les grains du Canada.

—Monsieur l'Orateur, selon l'expression du syndicat du blé de la Saskatchewan, le cultivateur de l'Ouest est aujourd'hui en fureur et cela pour une bonne raison. Un droit fondamental dont il jouissait depuis plus de cinquante ans lui a été arbitrairement enlevé. Je veux parler du droit du cultivateur de livrer ses céréales à l'élevateur de son choix. Je présente ce bill pour la troisième année consécutive. Il expose une méthode grâce à laquelle les cultivateurs seront réintégrés dans leur droit de livrer leurs céréales à l'élevateur de leur choix. Les Canadiens ont combattu au cours de deux guerres pour protéger la démocratie et empêcher la contrainte des minorités par les majorités. Des milliers de cultivateurs de l'Ouest demandent aujourd'hui le rétablissement de ce droit fondamental.

Sous le régime actuel, les cultivateurs ont perdu ce droit fondamental. Ainsi que les députés le savent, les élevateurs sont devenus encombrés au cours de certaines périodes. Les cultivateurs n'ont pu livrer leurs céréales qu'aux élevateurs qui obtiennent les wagons couverts. Ils ne peuvent livrer leurs céréales à un élévateur donné que dans la mesure où cette société d'élevateur peut obtenir des wagons couverts. Les sociétés ferroviaires et le Gouvernement ont le pouvoir de décider de l'endroit où les cultivateurs pourront livrer leurs céréales et dans quelle proportion aux diverses sociétés d'élevateurs. Beaucoup trop souvent, les sociétés ferroviaires dont les voies pénètrent dans une ville où il y a quatre ou cinq élevateurs ne tiennent aucun compte de l'endroit où les cultivateurs désirent livrer leurs céréales. Elles placent un wagon couvert à chaque élévateur et, ainsi, déterminent